

COMMUNE DE SARI-SOLENZARA (20145)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
COMMUNE ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00 – Fax : 04.95.56.20.99

Date de l'acte : 15/09/2022

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des article 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mr Ours François **ORSONI**, demeurant à SARI-SOLENZARA (20145).

Né à SARI-DI-PORTO-VECCHIO (20145) le 3/02/1872.

Veuf de Mme Marie Faustine **GAI**.

Décédé à BONIFACIO (20169) le 23/08/1966.

Et ses descendants.

Portant sur les biens suivants :

A SARI-SOLENZARA (20145) :

Diverses parcelles de terre cadastrées :

S° B n° 110 CATERECCIO pour 29a 59ca

S° B n° 248 PAOLO DI GUGLIEMO (BND lotA0001 à prendre sur une surface totale de 72a 22ca) pour 36a 11ca.

S° E n° 124 ROTAJO pour 41a 43ca.

S° E n° 454 ALZO pour 10a 40ca.

S° E n° 108 SARI pour 03a 99ca.

Une propriété bâtie cadastrée :

S° E n° 71 SARI pour 22a 33ca.

S° E n° 72 SARI pour 03a 17ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr